

## PROCES VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 27 NOVEMBRE 2008 FOYER 1 DE BEAUSOBRE, MORGES, 20 H 00

Présidence : Mme Aleksandra Capraro, Présidente  
Appel : Il fait ressortir la présence de 30 membres ; la majorité absolue est de 16.  
Sont présents : Le Comité de direction : MM. Daniel Meienberger, Président  
Michel Grivel, Vice-président  
Mmes Isabelle Bonvin  
Ginette Guillaume  
Ursula Goy  
Marlise Holzer  
M. Eric Züger  
Mme Edith Corbaz, Cheffe de l'Office de l'administration scolaire

### ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance d'installation des autorités du 10 septembre 2008 ;
2. Assermentation des membres absents lors de l'installation des autorités ;
3. Formation du Bureau ;
4. Communications du Comité de direction ;
5. Préavis du Comité de direction N° 01/11.2008 - budget de l'exercice 2009 ;
6. Questions, vœux et divers.

Mme A. Capraro ouvre la séance en précisant que, bien qu'il ne soit pas mentionné à l'ordre du jour, il va être procédé à un appel.

#### **1. Procès-verbal de la séance d'installation des autorités du 10 septembre 2008**

Il est adopté à l'unanimité.

#### **2. Assermentation des membres absents lors de l'installation des autorités**

Sont assermentés :

- AUBERT Anne-Catherine, Conseillère communale de Morges
- BALLY Marc, Conseiller communal de Morges
- PETIT Gérald, Conseiller général de Lully

### 3. Formation du bureau

Sont nommées pour cette séance et l'année 2009 :

Scrutatrices : Mmes Martine Blauth, Conseillère communale de Tolochenaz, et Maria-Pia Dubey, Municipale de Vuflens-le-Château

Scrutatrices suppléantes : Mmes Anne-Lise Imhof, Conseillère générale de Chigny, et Françoise Perret-Jeanneret, Conseillère générale de Vuflens-le-Château.

### 4. Communications du Comité de direction

M. D. Meienberger, Président du Comité de direction, après avoir présenté brièvement un historique de l'Asime, informe que, suite à la disparition des Commissions scolaires, un Conseil d'établissement doit être formé. Il est composé de quatre entités :

Les parents – La société civile (autorités locales) – Autorités (membres du Comité de direction et du Conseil intercommunal) – Les professionnels des Etablissements (un représentant du Conseil de direction).

Pour la mise en place de ce Conseil, un groupe de pilotage doit être créé.

Un groupe doit également être formé pour la réorganisation des trois établissements morgiens, éventuellement sous la présidence de M. le Préfet. Mandat avait été donné par Mme A.-C. Lyon, Conseillère d'Etat, et l'Asime doit le réactiver.

Il demande que les membres intéressés à faire partie de ces groupes s'annoncent auprès du bureau (deux membres par groupe).

### 5. Préavis du Comité de direction N° 01/11.2008 – budget de l'exercice 2009

Mme A. Capraro signale que, contrairement à ce qui est indiqué sur le préavis, aucune commission n'a été chargée d'étudier le budget. Elle propose de supprimer ce point. Pas d'opposition.

M. P.-M. Burnand, Conseiller communal de Morges, demande si aucune commission ne sera jamais chargée d'étudier le budget. Mme A. Capraro rappelle que, selon les statuts de l'Asime, le budget ne doit pas être soumis à la Commission de gestion. Mme G. Fournier, Syndique de Romanel-sur-Morges, signale que les statuts peuvent être modifiés pour changer cet état de fait. De la consultation des membres, il ressort que 8 membres seraient favorables à nommer une commission, 11 y seraient opposés, 10 membres s'abstiennent.

M. E. Züger, du Comité de direction, présente le budget. Il explique qu'il a été établi en reprenant les comptes de l'Office de l'administration scolaire de Morges, en y adjoignant les bâtiments, ainsi que les activités extrascolaires des autres communes. La répartition a ensuite été faite conformément aux statuts, donnant ainsi les montants auxquels les Communes doivent contribuer au niveau des bâtiments, des transports, du parascolaire, de la santé et de l'organisation (administration, Comité de direction et Conseil intercommunal).

Mme C. Dind-Perrochet, Conseillère communale de Morges, signale que Morges partage les camps à la montagne avec d'autres communes, telles que Prilly, hors Asime. Elle demande si cela continuera et ne voit pas cette entrée financière dans le budget. Mme E. Corbaz, Cheffe de l'Office de l'administration scolaire de Morges, répond qu'il s'agit d'échanges. Il n'y a donc pas d'apport financier.

Mme G. Fournier estime qu'il y a des différences significatives entre les coûts estimatifs qui avaient été faits et les chiffres figurant au budget. Elle donne comme exemple le Service dentaire dont l'excédent de charges est de CHF 162'200.00 alors que le coût annoncé par M. Pasche était de CHF 99'000.00. Elle cite également une augmentation des charges de 20% pour le Service médical et de 40% pour l'école à la montagne. M. Züger répond que les estimations comptables ont été faites sur les chiffres de 2004, ce qui explique en partie cette augmentation. La différence s'explique également par le fait que les Services dentaire et médical s'occuperont de toutes les Communes de la couronne. Mme Fournier demande également comment s'explique la hausse de 40% pour les semaines à la montagne. Mme Corbaz précise qu'il n'y a pas de charges supplémentaires. Par contre, en ouvrant les Grandes-Roches à toutes les Communes de la

couronne, les semaines louées à l'extérieur diminuent, réduisant les entrées financières. Mme Fournier signale également une diminution du budget pour les camps de ski des élèves primaires. Mme Holzer répond que les camps de ski pour les primaires seront payés, en 2009, par les Communes qui les ont organisés. M. Züger rappelle que certaines Communes avaient déjà des engagements et qu'il a été décidé de mettre un montant à leur disposition pour cette année de transition. Mme Fournier déplore que les camps de ski des primaires ne soient pas pris en charge par l'Asime et que les Communes ne découvrent cela qu'au moment de la parution du budget 2009 au mois de novembre et demande que l'amendement suivant soit voté :

**«Budget Asime 2009 Compte 507.3522.04, Camps de ski (élèves primaires)**

*Tous les frais relatifs aux camps de ski organisés habituellement dans les classes primaires de la couronne, pour un montant d'environ CHF 45'000.00, déduction faite de la participation parentale, sont comptabilisés au compte 507.3522.04 et répartis entre les communes membres de l'Asime selon les dispositions usuelles. Cette situation prévaut pour l'année scolaire 2008-2009 et sera revue pour les années scolaires suivantes. »*

Suite à la demande du Comité de direction, la séance est suspendue.

M. Züger souhaite apporter les précisions suivantes : des camps de ski sont organisés pour les élèves secondaires, qui concernent autant les élèves morgiens que ceux de la Couronne, et il avait été envisagé d'éliminer tous les camps pour les élèves primaires. Des engagements ayant déjà été pris par certaines communes, il a été décidé de budgétiser la somme de CHF 10'000.00.

Il précise également que si les membres du Conseil intercommunal votent l'amendement de Mme Fournier, des règles communes devront être établies pour que la part dévolue aux parents soit identique dans chaque commune, comme le veut la politique de l'Asime. Il ajoute que ce serait une « autorisation de dépenser » et que l'entier de ce montant ne devrait pas obligatoirement être utilisé.

<b>Résultats du vote :</b>	Acceptation de l'amendement	13
	Refus de l'amendement	12
	Abstentions	4

L'amendement est accepté.

M. Burnand, qui déclare s'être opposé dans le cadre du Conseil communal à ce que Morges paie la moitié des frais de transport, demande le détail de ces frais par commune. M. Meienberger précise que seul le total peut être donné, à savoir CHF 206'000.00, et que Morges ne paie la moitié des frais de transport que pour les élèves secondaires. Il ajoute que les élèves qui viennent des communes avoisinantes font des dépenses à Morges (restaurant, piscine, cinéma, etc.) et contribuent au développement de cette commune. M. Burnand s'étonnant du fait que Morges doive payer CHF 103'000.00 pour des frais qu'elle n'a pas, M. Züger répond que cela fait partie d'un accord que la Ville de Morges a proposé pour permettre l'adoption des statuts. Il s'agit d'un choix politique pour que l'Asime puisse fonctionner. Suit une discussion d'où il ressort que la Commune de Morges s'y retrouve sur d'autres postes, comme les bâtiments par exemple.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de l'adoption du préavis du budget, tel que présenté par le Comité de direction, avec l'amendement de Mme Fournier :

<b>Résultats du vote :</b>	Pour	26
	Contre	1
	Abstentions	2

Le préavis est adopté.

## 6. Questions, vœux et divers

- M. Burnand propose que soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance l'étude de la possibilité de modifier les statuts afin d'avoir une commission qui étudie les préavis du Comité de direction ;
- M. Chandesais, d'Aclens, demande à qui incombe les frais d'une installation Wifi. Mme Corbaz répond que le matériel informatique est pris en charge par le Département, mais tout ce qui est câblage relié au bâtiment est dévolu aux communes ;
- Mme Fournier informe qu'elle quitte le Conseil intercommunal à la fin de l'année et demande si l'Association a prévu une information sous l'appellation « Asime » ? Mme Capraro propose que chacun fasse ses suggestions ;

Communications de Mme Capraro :

- Elle demande que les membres qui ne peuvent pas participer aux séances du Conseil intercommunal contactent directement leur suppléant et lui transmettent les documents ;
- un calendrier des séances sera communiqué ultérieurement. Le Conseil, à part session extraordinaire, se réunira deux fois par année ;
- elle demande que les membres donnent leurs coordonnées bancaires à la secrétaire ;
- elle rappelle que les membres intéressés par les différentes commissions se présentent au bureau.

Après avoir remercié chacun pour sa participation, la Présidente lève la séance à 21 h 30.

## Hors PV :

Sont nommées pour les commissions :

- Conseil d'établissement :
  - Mme Valérie Merino de Tiedra, Conseillère communale de Morges
  - Mme Maria-Pia Dubey, Municipale de Vufflens-le-Château
- Réorganisation des établissements :
  - Mme Anne-Catherine Aubert, Conseillère communale de Morges
  - Mme Françoise Wüthrich, Conseillère communale d'Aclens

pour le Conseil intercommunal  
la présidente la secrétaire

*A. Capraro* *A. Porret*  
A. Capraro A. Porret



The stamp is circular with the text 'Association scolaire intercommunale de Morges et environs' around the perimeter. In the center, it reads 'ASIME Conseil intercommunal'.

Morges, le 13 mars 2009